

Planification stratégique opérationnelle 2020-2023

Notre mission

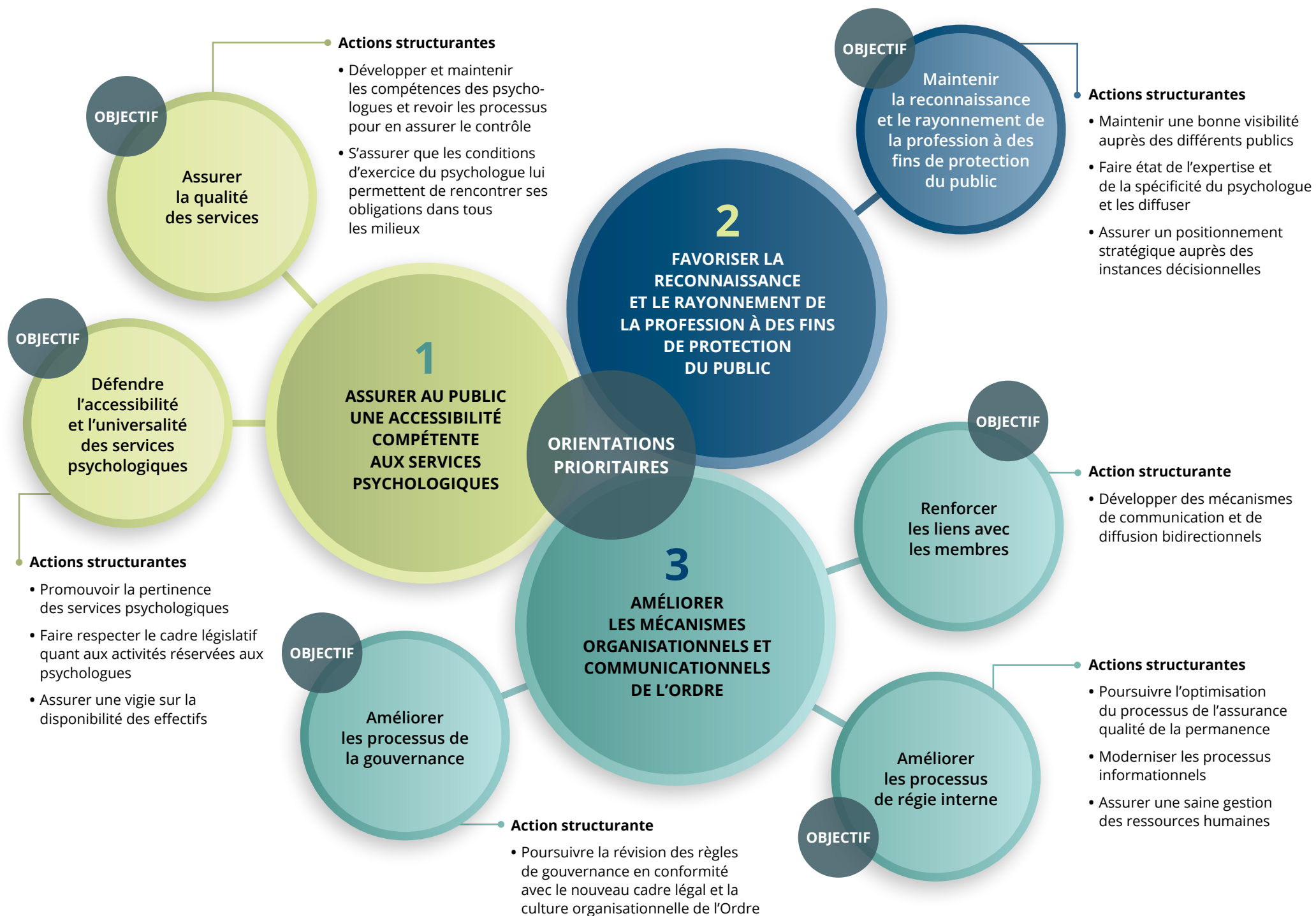
La principale mission de l'Ordre des psychologues est la protection du public. Pour ce faire, l'Ordre s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et défend l'accessibilité aux services psychologiques.

Notre vision

L'Ordre des psychologues vise à demeurer une référence pour son expertise en santé mentale et psychologique, guidé par ses valeurs phares et en tenant compte du meilleur intérêt de l'ensemble des citoyens.

Nos valeurs

Intégrité
Rigueur
Respect



ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	ACTIONS STRUCTURANTES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">ASSURER AU PUBLIC UNE ACCESSIBILITÉ COMPÉTENTE AUX SERVICES PSYCHOLOGIQUES</p>	<p style="text-align: center;">1.</p> <p style="text-align: center;">Assurer la qualité des services</p>	<p>1. Développer et maintenir les compétences des psychologues et revoir les processus pour en assurer le contrôle</p> <p>2. S'assurer que les conditions d'exercice du psychologue lui permettent de rencontrer ses obligations dans tous les milieux</p>	<p>1. Faire l'état de situation quant aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'application du Code de déontologie et évaluer la pertinence de le mettre à jour et assurer la diffusion de l'information aux partenaires universitaires.*</p>
			<p>2. Identifier les entraves à la pratique des psychologues du réseau public et les risques pour la clientèle et proposer des pistes de solution. EN COURS</p>
			<p>3. Revoir le règlement sur la tenue de dossiers et sur la cessation d'exercice et se pencher sur les enjeux de l'informatisation des dossiers professionnels et les enjeux de confidentialité.</p>
			<p>4. Revoir le règlement sur l'inspection professionnelle et analyser la pertinence et la faisabilité des inspections de milieux.</p>
			<p>5. Poursuivre et bonifier le développement de l'offre de formation continue en fonction des besoins de nos membres et des nouvelles réalités et transformations sociales.</p>
			<p>6. Analyser la possibilité d'étendre l'obligation réglementaire de formation continue à tous les secteurs de pratique.</p>
			<p>7. Identifier les enjeux liés à la pratique de l'expertise psycholégale et élaborer des pistes de solutions le cas échéant.</p>
			<p>8. Développer et diffuser les cahiers du savoir et assurer la diffusion de l'information aux partenaires.</p>
			<p>9. Sensibiliser les psychologues à l'existence et l'utilité des outils d'évaluation en continu de l'efficacité thérapeutique et évaluer l'opportunité de développer une banque de données OPQ.</p>
			<p>10. Sensibiliser les psychologues qui oeuvrent auprès des enfants en pratique privée à la réalité du milieu scolaire.</p>

ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	ACTIONS STRUCTURANTES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">ASSURER AU PUBLIC UNE ACCESSIBILITÉ COMPÉTENTE AUX SERVICES PSYCHOLOGIQUES</p>	<p style="text-align: center;">2.</p> <p style="text-align: center;">Défendre l'accessibilité et l'universalité des services psychologiques</p>	<p>1. Promouvoir la pertinence des services psychologiques</p> <p>2. Faire respecter le cadre législatif quant aux activités réservées aux psychologues</p> <p>3. Assurer une vigie sur la disponibilité des effectifs</p>	<p>1. Poursuivre les représentations auprès des instances gouvernementales en lien avec l'accessibilité des services.</p>
			<p>2. Faire les représentations lors des consultations, des commissions parlementaires, des forums en santé mentale ou autres prestations avec les instituts et centres d'excellence.</p>
			<p>3. Revoir le corpus législatif pour identifier et faire modifier les lois désuètes.*</p>
			<p>4. Étudier la possibilité d'une activité réservée pour les psychologues du droit de prescrire une médication.</p>
			<p>5. Surveiller les enjeux de l'implantation du PQPTM et veiller à sa conformité avec les cadres professionnel et légal au Québec (Programme québécois pour les troubles mentaux).</p>
			<p>6. Faire l'état de situation de l'adéquation entre les besoins populationnels, la formation et la disponibilité des psychologues; identifier les enjeux prioritaires et proposer des pistes de solution.</p>

ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	ACTIONS STRUCTURANTES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET LE RAYONNEMENT DE LA PROFESSION À DES FINS DE PROTECTION DU PUBLIC</p>	<p style="text-align: center;">1.</p> <p style="text-align: center;">Maintenir la reconnaissance et le rayonnement de la profession à des fins de protection du public</p>	<p>1. Maintenir une bonne visibilité auprès des différents publics</p> <p>2. Faire état de l'expertise et de la spécificité du psychologue et les diffuser</p> <p>3. Assurer un positionnement stratégique auprès des instances décisionnelles</p>	<p>1. Maintenir une présence active et une visibilité aux colloques, conférences ou événements de partenaires portant sur la santé mentale ou les enjeux sociétaux.</p>
			<p>2. Répondre aux consultations et invitations aux commissions parlementaires, forums sur la santé mentale et psychologique ou les questions qui en découlent.</p>
			<p>3. Assurer une collaboration active aux instances gouvernementales, aux instituts et aux centres d'excellence en santé mentale.</p>
			<p>4. Collaborer aux différentes activités interordres et interdisciplinaires.</p>
			<p>5. Poursuivre les interventions publiques et médiatiques pour informer et/ou éduquer la population.</p>

ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	ACTIONS STRUCTURANTES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES		
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">AMÉLIORER LES MÉCANISMES ORGANISATIONNELS ET COMMUNICATIONNELS DE L'ORDRE</p>	<p style="text-align: center;">1.</p> <p style="text-align: center;">Améliorer les processus de la gouvernance</p>	<p>1. Poursuivre la révision des règles de gouvernance en conformité avec le nouveau cadre légal et la culture organisationnelle de l'Ordre</p>	<p>1. Revoir la structure de gouvernance et les mandats des comités.</p> <p>2. Revoir les politiques en vigueur pour les arrimer au nouveau cadre légal.</p>		
	<p style="text-align: center;">2.</p> <p style="text-align: center;">Améliorer les processus de régie interne</p>	<p>1. Poursuivre l'optimisation du processus de l'assurance qualité de la permanence</p> <p>2. Moderniser les processus informationnels</p> <p>3. Assurer une saine gestion des ressources humaines</p>	<p>1. Procéder à l'informatisation et à la numérisation des documents.</p> <p>2. Poursuivre l'archivage des documents de l'Ordre selon le plan de conservation adopté.</p> <p>3. Développer et mettre en place un plan directeur des technologies de l'information.</p> <p>4. Faire une étude et élaborer des pistes de solutions pour répondre aux besoins d'espaces locatifs.</p> <p>5. Évaluer le projet de l'impartition de la gestion financière.</p> <p>6. Revoir la structure organisationnelle de l'Ordre, les descriptions de tâches et les échelles salariales.</p> <p>7. Produire un plan de relève.</p> <p>8. Poursuivre l'optimisation des processus afin de favoriser l'efficacité et l'efficience.</p> <p>9. Préparer la fin du 2e quinquennat en formation continue (2017-2022).</p> <p>10. Poursuivre l'amélioration continue et le développement du site web.</p>		
			<p style="text-align: center;">3.</p> <p style="text-align: center;">Renforcer les liens avec les membres</p>	<p>1. Développer des mécanismes de communication et de diffusion bidirectionnels</p>	<p>1. Rencontrer les associations, regroupements, organisations qui en font la demande et où le nombre le justifie.</p> <p>2. Planifier et réaliser une nouvelle tournée de la présidente au Québec.</p>